

## **CONSEIL DE FACULTE**

### **Procès-verbal de la séance du 17 février 2020**

---

#### **Ordre du jour :**

1. Informations du Doyen
2. Installation des élus
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/12/2019
4. Point Patrimoine
5. Demandes de subventions :
  - Association ACGP (M2 Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine)
  - Association AEJAS (M2 Juriste conseil d'entreprise / DJCE)
  - Concours de plaidoirie en Droit de l'Union Européenne
6. Programme E.I.U.C.
7. Divers

#### **Etaient présents :**

##### Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Martine GEMMERLE (représentée par Benjamin CARACO), directrice du SCD

Madame Bénédicte GIRARD, vice-doyen Licence Droit

Monsieur Bruno TRESCHER, maître de conférences, chargé de mission Master AES

Monsieur Daniel AEBY, CCI Alsace Eurométropole

Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

**PV approuvé le 04/05/2020**

Membres élus :

Collège A

Madame Aude BOUVERESSE, Madame Peggy DUCOULOMBIER, Monsieur Raphaël ECKERT, Monsieur Christophe GODLEWSKI, Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Monsieur Etienne MULLER, Madame Ariane PERIN-DUREAU

Collège B

Madame Catherine BIERENT, Monsieur Pierre SCHAEFFER, Monsieur Arnaud DURANTHON, Madame Sabrina MRAOUAHI, Madame Christel SIMLER, Monsieur Salim ZEIBAK

Collège BIATSS

Madame Astrid HATT, Monsieur Nicolas KELLER

Collège Usagers

Madame Sonia HOUAMDI (Médiadroit)

Monsieur Pierre MAHLER (Médiadroit)

Madame Louise JUNG (Médiadroit)

Monsieur Raphaël LAURAIN (Médiadroit)

Madame Noémie MORGEN (Médiadroit)

Monsieur Anthony CARDINAUX (AED/CLUB AES)

Monsieur Moïse MARTIN (AED/CLUB AES)

Monsieur Jean-Philippe JUNG (UNI)

Personnalités extérieures :

Madame Christina KRUGER, bâtonnier de l'ordre des avocats, représentée par Me Cédric LUTZ-SORG

Monsieur Laurent RITTER président de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, représenté par Me Caroline HUCK,

Monsieur Thierry GHERA président du tribunal de grande instance de Strasbourg, représenté par Madame Anne HOUSER,

Monsieur Yvan JEANNERET, président de l'ordre des Experts comptables

**PV approuvé le 04/05/2020**

Monsieur Xavier FAESSEL, président du tribunal administratif de Strasbourg

**Avaient donné procuration :**

Collège A

Monsieur François DUQUESNE

Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège B

Madame Delphine PORCHERON

Collège Usagers

Monsieur Elias MOUNTASIR (MEDIADROIT)

Monsieur Philippe HOCHER (MEDIADROIT)

Personnalités extérieures :

Monsieur Xavier FAESSEL, tribunal administratif de Strasbourg

**1. Informations du Doyen**

Suite à la demande de mise en disponibilité de Madame DONGOIS, Madame Arlette LIGEY a été nommée responsable administrative de la composante au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Son bureau est situé au 1<sup>er</sup> étage – bureau 117. Le poste de responsable administratif adjoint étant devenu vacant, un recrutement a eu lieu : Madame Laure LANDSPURG a été recrutée. Celle-ci prendra ses fonctions le 16 mars prochain. Son bureau est situé au RDC, Bureau 6. A partir du 17 février, Madame LANDSPURG est présente partiellement à la faculté afin d'opérer un tuilage sur son poste précédent. En effet, Madame LANDSPURG est en poste à l'École de management de l'université de Strasbourg.

Madame le Doyen informe les membres du conseil que la Conférence des Doyens de droit se déroulera à STRASBOURG du 4 au 6 juin 2020.

**2. Installation des élus**

**PV approuvé le 04/05/2020**

Les élections partielles ont eu lieu le 25 novembre, l'installation des nouveaux élus est réalisée lors de cette séance

- Pour le collège A : Madame Ariane PERIN-DUREAU
- Pour le collège B : Mesdames Sabrina MRAOUAHI et Magalie NORD-WAGNER

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **4. Point Patrimoine**

Madame le Doyen avait invité Monsieur le Professeur Yves LARMET, Vice-Président délégué au Patrimoine, à participer à ce conseil de sorte qu'il soit alerté de la situation de la faculté par le conseil de faculté ; elle-même l'ayant sollicité sur ce point depuis plusieurs mois. En séance, Madame le Doyen apprend que Monsieur Larmet est retenu et qu'il rejoindra le conseil vers 11h00.

Elle informe alors les membres du conseil de faculté qu'une réunion a eu lieu le 23 janvier dernier en présence de Monsieur LARMET, Monsieur STEEGMANN DGS Adjoint, Madame BLANLOEIL DALI, Monsieur TRESCHER, Madame LIGEY lors de laquelle, il a été rappelé les besoins de la faculté de 10 salles d'une capacité de 40 personnes en raison de la destruction du Platane, prévue en fin d'année 2020 ; l'exploitation du second étage suite au départ du SCD n'étant pas opérationnelle à cette date.

Monsieur CARACO, pour le SCD, indique qu'une fois le Studium ouvert, la bibliothèque du second étage sera transférée à l'ALINEA afin de regrouper les bibliothèques juridiques. Or, tant que le SVU n'intègre pas le Studium, le Platane ne pourra pas être détruit. A l'heure actuelle, une ouverture prévisionnelle du Studium est prévue au printemps 2021. En conséquence, le 2<sup>ème</sup> étage ne sera pas libéré en juin 2020.

Madame le Doyen rappelle que la faculté a procédé à une très importante réforme des emplois du temps afin que les conditions d'utilisation des ressources en salles et en amphithéâtres soient optimales. Il a été convenu de fixer la séance de TD d'une durée de 90 minutes comme unité de base de cette organisation. Ainsi, aucun espace vacant n'est laissé libre entre deux créneaux, qu'il s'agisse de cours ou de TD. Il revient donc maintenant à l'université de mettre à disposition de la faculté les moyens en mètres carrés nécessaires, d'autant plus que nous accueillerons les étudiants du Parcours Droit et Santé.

**PV approuvé le 04/05/2020**

## 5. Subventions

Les demandes formulées sont les suivantes :

- L'association des étudiants du master 2 conseillers en gestion du patrimoine (AGCP) demande une subvention à hauteur de 150 euros par étudiant pour se rendre à TOULOUSE dans le cadre de leur formation au diplôme fédéral du Juriste du patrimoine ainsi que de 100 euros pour la création de leur site internet.
- L'association des étudiants juristes d'affaires de Strasbourg (AEJAS) demande une subvention à hauteur de 50 euros par étudiant pour la certification de spécialisation des étudiants du master.

Pour les certifications, Madame le Doyen propose d'attribuer, au prorata des étudiants inscrits dans les formations concernées, le même montant aux deux associations. Il ne paraît pas envisageable d'attribuer la somme de 150 euros demandée par l'AGCP ; néanmoins, il serait néanmoins possible d'augmenter les 50 euros de 25 euros, soit 75 euros attribués par étudiant.

En ce qui concerne la demande de subvention pour la création d'un site internet, la faculté rappelle qu'elle finance exclusivement des opérations pédagogiques et scientifiques.

Monsieur AEBY demande combien d'étudiants sont concernés et si leur participation est remise en cause.

Madame LIGÉY indique qu'il s'agit de 13 étudiants concernés en M2 Ingénierie du patrimoine.

Selon Monsieur LAURAIN, subventionner à hauteur de 150 euros alourdirait la charge financière de la faculté.

Selon Madame SIMLER, si ces demandes sont récurrentes, augmenter la subvention ne relèverait pas forcément d'une politique cohérente.

Selon Madame PERIN-DUREAU, pour le DJCE, cette certification est accolée à un réseau national donc obligatoire pour que les diplômés puissent être accrédités en tant que DJCE. Cette particularité en fait la force. La plupart des facultés participent financièrement, certaines prennent la totalité en charge. En fonction du lieu géographique des étudiants, le coût n'est pas le même. A Strasbourg, les étudiants participent activement pour réduire le coût de la certification par la mise en place d'actions. Le but étant de ne plus demander au conseil de faculté de subvention.

Monsieur AEBY demande s'il est envisageable de faire une avance.

Madame LIGÉY indique qu'il n'est pas possible de mettre en place des avances en comptabilité publique.

**PV approuvé le 04/05/2020**

Selon Monsieur LAURAIN (MEDIADROIT), l'association ACGP ne connaissait pas forcément les us et coutumes en demandant un montant de 150 euros.

Madame JUNG (MEDIADROIT) pense que l'attribution de 75 euros est très honnête et confirme le fait que l'association AEJAS met en place des actions.

Madame SIMLER demande s'il existe des exonérations possibles pour les boursiers.

Madame PERIN-DUREAU répond par la négative et que les centres tentent de supprimer les frais d'inscription.

Monsieur JEANNERET demande s'il serait possible de mettre en place un accord cadre pour toutes les universités.

Madame PERIN-DUREAU indique qu'il serait difficile d'empêcher les facultés ayant les moyens de ne plus financer ces actions.

Eu égard aux échanges, Madame le Doyen indique que la faculté est très attachée à l'insertion professionnelle des étudiants et promeut toutes les actions qui y participent. Elle rappelle que lors d'une séance du conseil en 2017, il avait été convenu l'une attribution d'une somme de 50 euros pour les certifications. Même si elle n'atteint pas la demande formulée par l'AGCP l'augmentation de la somme de 25 euros est un réel effort de la faculté.

Par ailleurs Madame le Doyen propose de ne pas donner suite à la demande qui vise la création du site internet. D'une part la faculté ne finance que des opérations pédagogiques et scientifiques. D'autre part il convient de traiter l'ensemble des associations de la faculté de manière identique et le financement de cette opération pourrait donner lieu à de nombreuses autres demandes de cet ordre, que la faculté ne pourrait pas assumer.

Un vote est proposé pour :

- L'attribution d'une subvention à hauteur de 75 euros pour l'ACGP : les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce montant.
  - L'attribution d'un financement à hauteur de 100 euros pour la création du site internet : les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité contre cette demande.
  - L'attribution d'une subvention à hauteur de 75 euros pour l'AEJAS : les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce montant.
- 
- Demande de subvention pour la participation à un concours de plaidoirie des étudiants inscrits en master de droits européens. Les étudiants ont la possibilité de participer à un concours de

**PV approuvé le 04/05/2020**

plaidoirie à Bordeaux. Leur demande concerne les droits d'inscription d'un montant de 400 euros.

Après que Madame le Professeur Aude Bouveresse et Madame le Doyen ont souligné l'importance de ces concours pour la Faculté, les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce montant.

## **6. Programme EIUC**

Dans le cadre du programme EIUC (Global Campus of humans rights), des étudiants suivent le semestre 1 à Venise et le semestre 2 dans l'une des universités partenaires. Madame CREPIN rappelle le principe et annonce le budget.

Pour 2019/2020, deux étudiants sont concernés. Le budget total s'élève à 5600 euros avec une part fixe de 2000 euros et d'une part variable de 1800 euros par étudiant.

## **7. Divers**

Madame le Doyen informe que des élections pour le collège des usagers (étudiants) seront organisées les 24 et 25 mars 2020. En raison de l'organisation de la journée des masters le 24 mars, le bureau de vote sera installé en salle 301 et dans l'AULA le lendemain.

Madame JUNG (MEDIADROIT) remercie la faculté d'avoir mis à disposition la salle 301 permettant l'organisation du vote sur deux jours.

Monsieur LAURAIN (MEDIADROIT) demande si les dates sont imposées par l'université.

Madame le Doyen indique que les dates sont fixées par l'université et que la date de la journée des masters avait été arrêtée bien avant celle des élections de façon à ce que les étudiants de licence et de master puissent prendre leurs dispositions pour noter cette date importante. En effet, nombreux sont les étudiants qui souhaitent obtenir des informations sur les conséquences de la sélection en Master 1. Elle rappelle que la journée des masters se déroulera, le 24 mars, de 12 à 17 heures.

Les prochains conseils de faculté auront lieu les 6 avril et 25 mai, la date du 27 avril initialement retenue ne permettait pas de satisfaire aux exigences de la CFVU. Une assemblée de faculté sera probablement avancée au 18 mai.

**PV approuvé le 04/05/2020**

Monsieur le Président du Tribunal administratif indique que le 16 octobre prochain, un colloque sera organisé à l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire du Tribunal Administratif de Strasbourg. Celui-ci est en effet le plus ancien de France. Ce colloque aura pour thème « la décision administrative au risque de la transparence ». Il se déroulera dans les locaux du Parlement Européen. Il remercie les interventions de nombreux enseignants chercheurs de la faculté de droit.

Madame le Doyen remercie Monsieur le Président du tribunal administratif d'avoir convié la Faculté à cette prestigieuse manifestation.

Monsieur DURANTHON informe que la section Droit public s'est réunie la semaine dernière ; Monsieur GANNE a été qualifié aux fonctions de maître de conférences, la notification a été immédiate en fin de session CNU.

Suite à l'arrivée du Vice-Président délégué en charge du patrimoine, reprise du point consacré à l'immobilier.

Madame le Doyen exprime tout d'abord la vive inquiétude des membres du conseil de faculté à ce sujet et souhaite connaître dans le cadre d'un échange avec Monsieur le Vice-Président, les perspectives envisagées.

Monsieur le Vice-Président rappelle l'opération Campus lancée en 2009 pour la rénovation énergétique de la faculté de droit. Il indique sa préoccupation constante pour la conservation des capacités d'accueil des composantes, alors que le souhait du ministère est de ne pas augmenter le volume des mètres carrés. Il indique que le Platane construit à titre provisoire en 1995 arrive en fin de vie, et qu'il faudra relocaliser les 21 salles de cours de ce bâtiment. Par conséquent, le Platane sera détruit en janvier 2021.

Monsieur LARMET indique que 6 salles de formation de 50 à 60 étudiants sont en construction au Patio et au Studium, sans indiquer le nombre de salles disponibles dans ce bâtiment.

Début mars, l'ensemble St Georges sera libéré par l'Institut d'études politiques qui part sur le Cardo (site de l'hôpital civil). Monsieur LARMET indique qu'une partie des salles de cours seront relocalisées sur St Georges. L'ouverture des salles du Studium et du Patio ne peut pas être garantie pour janvier 2021.

Des temps de travail seront nécessaires pour réorganiser les emplois du temps en tenant compte des distances entre les bâtiments, des difficultés pédagogiques notamment la planification des TD connue tardivement, des nouveaux parcours Droit et Santé.

Sur l'Escarpe, le CEIP libère un amphithéâtre et deux salles de cours. Ces espaces seront gérés par la DALL. Monsieur le Vice-Président dit connaître parfaitement les besoins de la faculté et son taux important d'occupation des salles.

**PV approuvé le 04/05/2020**



Selon M. LARMET, la solution à ces difficultés nécessite un travail d'analyse fine afin d'optimiser l'occupation des différents espaces disponibles.

Madame BOUVERESSE intervient pour demander à ce que la faculté soit placée en priorité à l'Escarpe.

Monsieur LARMET n'est pas favorable à une telle priorité. Il s'engage néanmoins à ce que tous les enseignements soient replacés sur le Campus.

Monsieur DURANTHON se réjouit de ce que Monsieur le Vice-Président partage les difficultés rencontrées et l'invite à participer à un cours pour qu'il puisse constater que des étudiants assistent aux enseignements dans les couloirs assis par terre. Monsieur DURANTHON s'étonne d'apprendre que les salles de l'Escarpe soient mises dans le pot commun de l'université.

Monsieur LARMET affirme son souci de répondre aux demandes de chacun et souligne qu'il regrette lui aussi que des étudiants assistent aux cours dans les couloirs ou assis par terre.

Monsieur MULLER pose la question du devenir des locaux du deuxième étage de la faculté après le déménagement de la bibliothèque.

Monsieur LARMET indique que le Studium va permettre de regrouper les bibliothèques. La bibliothèque actuellement située au deuxième étage de la faculté va partir à l'Alinéa. Le deuxième étage sera totalement dédié à la faculté de droit. Il précise que les crédits alloués permettront de financer la création de salles de cours pour la moitié seulement de l'espace ainsi libéré. Il précise que ces travaux pourraient débuter en avril 2021.

Monsieur JUNG (UNI) demande ce qui a motivé la construction d'un nouveau bâtiment sportif à la place du Platane.

Monsieur LARMET indique que le bâtiment actuel du centre sportif n'est pas réhabilitable par rapport aux normes actuelles.

Madame JUNG (MEDIADROIT) craint qu'avec la destruction du Platane en janvier 2021, la faculté de droit ne dispose plus de salles en nombre suffisant pour assurer les enseignements à compter de cette date et s'interroge sur le point de savoir si le départ de l'Institut d'études politiques du bâtiment St Georges suffira à combler ce manque.

**PV approuvé le 04/05/2020**

Monsieur LARMET indique que la gestion des salles par la DALI est le meilleur moyen de sécuriser leur attribution.

Selon Madame HATT, la gestion des salles par la DALI ne permet pas de garantir la disponibilité des locaux pour la faculté de droit. Elle rappelle que la faculté n'a que très peu la possibilité d'utiliser l'amphithéâtre ORTSCHIEDT depuis la fusion. Elle précise qu'un certain nombre de composantes auront des besoins suite à la destruction du Platane et qu'aucune solution n'est trouvée pour l'instant. Elle s'interroge sur le fait que la DALI gère les salles. En effet, à la construction du Platane, les salles étaient partagées entre la faculté de droit et celle de langues. Pour l'Agora, une salle devait être utilisée en alternance avec la faculté de droit et le Patio : dans les faits, ce n'est pas le cas.

Monsieur LARMET précise que l'université dispose d'un certain nombre de surfaces devant être partagées de manière optimum.

Madame le Doyen indique que lors d'une séance de la CFVU, Monsieur François Gauer avait souligné l'existence de dizaines de milliers d'heures de sur-réservation sur ADE. Elle s'interroge sur les mesures qui ont été prises depuis par l'université pour réduire voire faire disparaître cette pratique.

Selon Madame JUNG (MEDIADROIT), le travail d'analyse fine proposé par M. LARMET ne pourrait être facilité si l'application des inscriptions pédagogiques en ligne était mise en place et cela permettrait aux étudiants de changer leur matière.

Monsieur LARMET indique que le message a été transmis à Monsieur TOCK Vice-Président CFVU concernant les inscriptions pédagogiques. Seule une analyse fine permet de voir l'utilisation des salles.

Madame PERIN-DUREAU comprend la difficulté de répondre aux besoins de chacun mais il semble qu'il existe des critères objectifs et rationnels pour l'attribution des salles.

Monsieur LARMET indique qu'il a été demandé aux composantes de renseigner le code APOGEE dans la réservation de salle pour l'optimisation des locaux.

Monsieur ECKERT intervient au sujet de la réhabilitation du second étage et de l'insuffisance des crédits pour réhabiliter cet espace dans sa totalité. Il souligne que les financements auraient pu être disponibles mais que les choix de l'université se sont portés sur d'autres projets.

**PV approuvé le 04/05/2020**

Madame BOUVERESSE confirme les propos de Madame HATT et demande donc que si la gestion des salles est effectuée par la DALI, celle-ci dispose des moyens de bien fonctionner afin de répondre aux besoins formulés par la faculté de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h59.

 Le Doyen,  
JEAN-PAUL HOFFER  
JUFFERY-ANDRIEU

**PV approuvé le 04/05/2020**

